



Changement d'avocat et rémunération

Par **ssweety**, le **29/05/2010** à **19:46**

Bonjour,

J'ai deux affaires en cours, une au pénal et une autre au prudhomme. Un avocat m'a été attribué par l'aide juridictionnelle (aide totale) pour les prudhommes et ce même avocat a bien voulu me défendre au pénal.

Le soucis c'est que cet avocat est incompetent. J'ai demandé un changement d'avocat au bureau d'aide juridictionnelle de l'ordre des avocats qui m'a été refusé.

Ai-je la possibilité de faire un recours ?

De plus cet avocat me demande 10% des sommes que je pourrais gagner aux prudhommes. Est-ce légal, sachant que l'aide juridictionnelle est totale ? Les détails sur la rémunération ne doivent pas être vu dès le départ ?

Merci pour votre réponse.